

Règlement du concours – Belgian Roof Day 2026

1. Organisation

Ce concours est organisé par APOK SA, dont le siège social est situé Oudestraat 11, 1910 Kampenhout, numéro d'entreprise BE 0447.875.427.

En participant à ce concours, le participant accepte le présent règlement ainsi que les conditions qui y sont associées.

2. Période du concours

Le concours est lancé à l'occasion du Belgian Roof Day, le vendredi 16 octobre 2026.

La participation est possible du 16 octobre 2026 au vendredi 30 octobre 2026 inclus, jusqu'à 23 h 59.

Seules les participations correctement enregistrées pendant cette période seront prises en compte.

Les trois gagnants seront désignés par tirage au sort à l'issue de la période du concours et informés personnellement le lundi 9 novembre 2026.

3. Comment participer ?

La participation est possible de l'une des manières suivantes :

- Faire scanner son badge visiteur sur le stand APOK lors du Belgian Roof Day, le 16 octobre 2026 ; ou
- Scanner le QR code du concours ou accéder directement à la page du concours sur le site web d'APOK, puis compléter intégralement et envoyer le formulaire de participation **au plus tard le 30 octobre 2026 à 23 h 59**.

Une seule participation par personne est autorisée. Toute personne ayant fait scanner son badge et complété le formulaire en ligne ne participera qu'une seule fois au tirage au sort.

La participation est gratuite et sans obligation d'achat.

4. Conditions de participation

- Le concours est ouvert aux visiteurs professionnels du Belgian Roof Day âgés d'au moins 18 ans.
- La participation doit être correctement enregistrée entre le 16 octobre 2026 et le 30 octobre 2026 à 23 h 59.
- Une seule participation par personne est autorisée.

- Le participant doit fournir des coordonnées exactes et suffisantes afin qu'APOK puisse le contacter en cas de gain.
- Les collaborateurs d'APOK ainsi que les membres de leur famille vivant sous le même toit sont exclus de la participation.
- APOK se réserve le droit d'exclure toute participation incomplète, incorrecte ou frauduleuse.

5. Sélection des gagnants

À l'issue de la période du concours, trois gagnants seront tirés au sort parmi l'ensemble des participations valides.

Chaque gagnant ne peut remporter qu'un seul prix.

Les trois gagnants seront contactés personnellement le lundi 9 novembre 2026, au moyen des coordonnées disponibles.

Si un gagnant ne peut être joint ou ne répond pas dans un délai de 7 jours calendrier suivant la première tentative de contact, APOK se réserve le droit de procéder à un nouveau tirage au sort afin de désigner un autre gagnant.

6. Prix

Chaque gagnant recevra un bon d'achat d'une valeur de 800 €, utilisable pour l'achat de matériaux en zinc chez APOK.

Au total, trois bons d'achat d'une valeur de 800 € HTVA chacun sont à gagner.

Le bon d'achat :

- est valable sur les gouttières, les tuyaux et les éléments sur mesure de l'assortiment de produits en zinc APOK ;
- n'est pas valable sur les accessoires ;
- peut uniquement être utilisé dans une agence APOK et n'est pas valable pour les commandes passées via la boutique en ligne APOK ;
- doit être utilisé en une seule fois : un bon d'achat correspond à une seule facture ;
- ne peut être échangé contre de l'argent ou d'autres avantages ;
- est valable jusqu'au 31 décembre 2026 inclus.

Si le montant de l'achat est inférieur à la valeur du bon d'achat, le solde restant est perdu. Si le montant de l'achat est supérieur à la valeur du bon d'achat, la différence est à charge du gagnant.

Le prix est personnel et ne peut être cédé à un tiers.

7. Contact avec les gagnants

APOK contactera personnellement les trois gagnants le lundi 9 novembre 2026, au moyen des coordonnées disponibles.

Les modalités pratiques de remise et d'utilisation du bon d'achat seront convenues directement avec les gagnants.

Si un gagnant ne répond pas dans un délai de 7 jours calendrier suivant la première tentative de contact ou ne peut être joint, APOK pourra procéder à un nouveau tirage au sort afin de désigner un autre gagnant.

Aucune correspondance ne sera échangée concernant le tirage au sort ou ses résultats.

8. Données personnelles et vie privée

Les données personnelles collectées dans le cadre de ce concours seront traitées par APOK aux fins de l'organisation, de la gestion administrative et du bon déroulement du concours, notamment pour la vérification des participations, l'organisation du tirage au sort et la prise de contact avec les gagnants.

Les données personnelles seront traitées conformément à la législation applicable en matière de protection de la vie privée et à la politique de confidentialité d'APOK.

L'éventuel consentement à recevoir des communications commerciales est indépendant de la participation au concours et sera, le cas échéant, demandé séparément.

9. Dispositions finales

APOK se réserve le droit d'invalider toute participation en cas de fraude, d'abus ou de non-respect du présent règlement.

APOK se réserve également le droit de modifier, suspendre ou mettre fin prématurément au concours ou de modifier le présent règlement si des circonstances exceptionnelles le rendent nécessaire.

Dans tous les cas non prévus par le présent règlement, APOK prendra la décision qui s'impose.

Dernière mise à jour : 08 octobre 2026.